

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 307

15 février 2011

SOMMAIRE

Alliages SA	14732	International Consultance Services S.A.	14733
Aquariolux S.à r.l.	14732	Magadom International S.A.	14735
Aretech SA	14732	M & G Associates S.A.	14732
Asia Capital Investments III S.à r.l.	14733	M & G Associates S.A.	14733
Asia Capital Investments IV	14732	ProLogis France XII Sàrl	14731
Aspen Real Estate Investments S.à r.l.	14734	Quilvest Strategic Fund SCA SIF	14690
Assurances Consultances Services S.A. ..	14733	Solotrak Holding S.A.	14736
Avis Location de Voitures S.à r.l.	14733	Solotrak Holding S.A.	14736
Avis Location de Voitures S.à r.l.	14733	Solotrak Holding S.A.	14736
Avis Location de Voitures S.à r.l.	14734	TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.	14729
A.Z. Chaussures S.à r.l.	14731	Transports Dabee Sàrl	14736
B & B Investments S.A.	14734	VC Investor S.à r.l.	14729
Billalux S.A.	14735	Verdoso Investments S.A.	14729
Biovie-Equilibre S.à r.l.	14734	Vicente & Fils	14730
Black Ball s.à r.l.	14735	VIII City Tower Holdings S.à r.l.	14730
Boco S.A.	14734	Yog'Attitude S.A.	14730
Bombardier Transportation Luxembourg	14736	Yog'Attitude S.A.	14730
ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l. ..	14730	Zaytona S.A.	14730
ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l.	14735	Zaytona S.A.	14731
Escorial Development	14735	Zaytona S.A.	14731
ICECAPITAL Nordic Secondary Fund S.C.A., SICAR	14713	Zaytona S.A.	14731
Inter-Guard AG	14729		

Quilvest Strategic Fund SCA SIF, Société d'Investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 158.516.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of January.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Quilvest Strategic S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, represented by Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 January 2011.

2) Quilvest Switzerland Ltd, incorporated under the laws of Switzerland with its registered office at 23, Stockerstrasse, CH-8027 Zurich, Switzerland, represented by Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 12 January 2011.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered Office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares (the "Shareholders") of the Company (as defined hereafter) hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "Quilvest Strategic Fund SCA SIF" (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined hereafter). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg and, to the extent permitted by the law, to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles"), but only with the consent of the General Partner.

The Company will not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 14 will apply.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, including shares or units in other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "Law of 2007") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 2007.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The capital of the Company will be represented by Shares without nominal value and will at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 24 hereof.

The capital of the Company will be represented by two categories of Shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share will be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

The initial capital is fifty thousand US Dollar (USD 50,000) divided into one (1) Management Share and four hundred and ninety-nine (499) Ordinary Shares fully paid-up and without nominal value.

The minimum capital of the Company will be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law of 2007.

The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of Article 71 of the Law of 2007, (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The Shares to be issued in a Sub-Fund may, as the General Partner will determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which will be established by the General Partner and provisions set out in these Articles regarding Sub-Funds shall apply mutatis mutandis to the Class therein.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund will be invested for the exclusive benefit of the Shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of Shares of any Class within a Sub-Fund will be invested pursuant to Article 13 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the General Partner will from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares will, if not expressed in US Dollar, be converted into US Dollar and the capital will be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of Shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the Shares of such Sub-Fund or Class.

Art. 6. The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Ordinary Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the sales documents of the Company, without reserving to existing Shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Ordinary Shares to be issued. Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the sales documents of the Company, the issue price will be equal to the Net Asset Value for the relevant Class of Shares as determined in accordance with the provisions of Article 24 hereof plus a sales charge, if any, as the sales documents may provide.

Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Law of 2007 ("Eligible Investors").

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Ordinary Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the Shares.

The issue of Shares will be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 26 hereof.

The General Partner may decide to issue Ordinary Shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, as required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind will be borne by the relevant Shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for Shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds Shares in the Company, will hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other Shareholders of the relevant Class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. All Shares of the Company will be issued in registered form.

Unless specifically requested by a Shareholder, the Company will not issue Share certificates and Shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a Shareholder desires to obtain Share certificates, correspondent costs may be charged to such Shareholder.

Any Share certificate will be signed by the General Partner.

If Share certificates are issued and if any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as

the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it will be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued will become void.

The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or of a new Share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original Share certificate.

Fractions of Shares up to three decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional Shares will not be entitled to vote but will be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A Share register (the "Register") will be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register will contain the name of each owner of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of Shares held, the amount paid in on the Shares, and the bank wiring details of the Shareholder.

The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered Shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfer of Shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of Shares will be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders will provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single person to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Restriction on Ownership. The General Partner will have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by (a) any person, firm or corporate body not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person, firm or corporate body in breach of the law or requirement of any country or governmental authority, (c) any person, firm or corporate body in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered, or (d) any person, firm or corporate body would not comply with specific eligibility criteria for a specific Sub-Fund or Class as determined by the General Partner and laid down in the sales document of the Company (such persons, including any U.S. persons, as defined hereafter, firms or corporate bodies to be determined by the General Partner being referred to as "Prohibited Persons"). More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by Prohibited Person and for such purposes the Company may:

a) decline to issue any Share or to register any transfer of any Share where it appears to it that such registry would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a Prohibited Person who is precluded from holding such Shares or might result in beneficial ownership of such Shares by any person who is a national of, or who is resident or domiciled in a specific country determined by the General Partner exceeding the maximum percentage fixed by the General Partner of the Company's capital which can be held by such persons (the "maximum percentage") or might entail that the number of such persons who are Shareholders of the Company exceeds a number fixed by the General Partner (the "maximum number");

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Share rests or will rest in a Prohibited Person or a person who is a national of, or who is resident or domiciled in such other country determined by the General Partner; and,

c) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of Shares or hold Shares in excess or the maximum percentage or would entail that the maximum number or maximum percentage would be exceeded or has produced forged certificates and guarantees determined by the General Partner, (i) direct such Shareholder to (a) transfer his Shares to a person qualified to own such Shares, or (b) request the Company to redeem his Shares, or (ii) compulsorily redeem from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

1) The Company will serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the redemption price in respect of such Share is payable. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Share-

holder will thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such Shareholder will cease to be a Shareholder and the Shares previously held or owned by him will be cancelled;

2) The price at which the Shares specified in any redemption notice will be redeemed (herein called the "redemption price") will be an amount equal to the Net Asset Value per Share of Shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article 24 hereof, or any other amount specified in the sales documents of the Company, less any service charge (if any); where it appears that, due to the situation of the Shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the Shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability will not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the Shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the redemption price will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof in the currency in which the Net Asset Value of the Shares of the Sub-Fund or Class concerned is determined and the redemption price will be deposited with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a Share certificate has been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such redemption notice will have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against or in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article will not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith;

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" will have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which will come into force within the United States of America and which will in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further defines the term "U.S. person".

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 9. Redemption and Conversion of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any Shareholder may at any time request the redemption of all or part of his Shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the General Partner in the sales documents of the Company. Any redemption request must be filed by such Shareholder in written form, subject to the conditions set out in the sales documents of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares, together with the delivery of the certificate(s) for such Shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the sales documents of the Company, the redemption price will be equal to the Net Asset Value for the relevant Class of Shares as determined in accordance with the provisions of Article 24 hereof less a redemption charge, if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the General Partner may determine, and such rounding to accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such Shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per Share will be paid within a period as determined by the General Partner which will not exceed ten Luxembourg bank business days, from the relevant Valuation Day (as defined hereafter) provided that the Share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 26 hereof.

The Net Asset Value may be adjusted as the General Partner or its delegate may deem appropriate to reflect, among other considerations, any dealing charges including any dealing spreads, fiscal charges and potential market impact resulting from Shareholders transactions.

Alternatively to the above swing pricing provisions, a dilution levy may be imposed on deals as specified in the sales documents of the Company. Such dilution levy should not exceed a certain percentage of the Net Asset Value determined from time to time by the General Partner and disclosed in the sales documents of the Company. This dilution levy will be calculated taking into account the estimated costs, expenses and potential impact on security prices that may be incurred to meet redemption and conversion requests.

The General Partner may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class or Classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of Shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales documents relating to the sale of such Shares.

The General Partner may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

The General Partner may (subject to the principle of equal treatment of Shareholders and the consent of the Shareholder(s) concerned) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming Shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the Shares to be redeemed as described in the sales documents.

Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the General Partner will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed Shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the Shares.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the Shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the General Partner considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any request for redemption will be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article 26 hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first applicable Valuation Day after the end of the suspension period.

Any Shareholder may request conversion of whole or part of his Shares of one Class of a Sub-Fund into Shares of another Class of that or another Sub-Fund at the respective Net Asset Values of the Shares of the relevant Classes, provided that the General Partner may impose such restrictions between Classes of Shares as disclosed in the sales documents as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the sales documents of the Company.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the Shares to be converted has been fully settled by such Shareholder.

If, on any Valuation Day, redemption requests and conversion requests relate to more than a certain level, as determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, of the Net Asset Value of a specific Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests will be deferred for such period as the General Partner considers to be in the best interest of the Sub-Fund. Redemptions will be limited with respect to all Shareholders seeking to redeem Shares as of a same day so that each such Shareholder will have the same percentage of its redemption request honoured. On the next Valuation Day following such deferral period, the balance of such redemption requests will be met in priority to later requests, subject to the same limitations as above.

If a redemption or conversion would reduce the value of the holdings of a single Shareholder of Shares of one Sub-Fund or Class below the minimum holding amount as the General Partner will determine from time to time, then the General Partner may decide that this request be treated as if such Shareholder had requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his Shares of such Sub-Fund or Class.

The General Partner may in its absolute discretion compulsorily redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the General Partner and to be published in the sales documents of the Company.

In exceptional circumstances relating to a lack of liquidity of certain investments made by certain Sub-Funds and the related difficulties in determining the Net Asset Value of the Shares of certain Sub-Funds, the treatment of redemption requests may be postponed and/or the issue and redemptions of Shares suspended by the General Partner.

Title III. Liability of Holders of Shares

Art. 10. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") will refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and will only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares will not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

Title IV. Management and Supervision

Art. 12. The Company will be managed by “Quilvest Strategic S.à r.l.”, in abridged form “Quilvest Strategic”, (the “General Partner”), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

Art. 13. The General Partner is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company’s corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner will, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner will also determine any restrictions which will from time to time be applicable to the investments of the Company.

It will have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and will have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, will have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may appoint special committees, such as an investment committee and an advisory committee, as described more fully in the sales documents of the Company, in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such committee(s).

Art. 14. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or inability to act or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company will not be dissolved and liquidated, provided the General Partner appoints an administrator, who need not to be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which will be convened by such administrator within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor general partner. For the avoidance of doubt, the General Partner referred to hereunder will not vote or participate at such general meeting. Failing such appointment, the Company will be dissolved and liquidated.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity will be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more shareholder(s), manager(s) or officer(s) of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company will contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers will not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Approved Statutory Auditor. The operations of the Company and its financial situation including in particular its books will be supervised by an approved statutory auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) who will satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who will carry out the duties prescribed by the Law of 2007. The approved statutory auditor will be elected or dismissed by the annual general meeting of Shareholders until the next annual general meeting of Shareholders and until its successor is elected.

Title V. General Meeting

Art. 17. The general meeting of Shareholders will represent all the Shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it will have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution will be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of Shareholders will be convened by the General Partner. General meetings of Shareholders will be convened pursuant to a notice given by the General Partner, or if applicable the administrator referred to under Article 14 hereof, setting forth the agenda and sent to the Shareholders in accordance with Luxembourg law.

Art. 18. The annual meeting of Shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the last Thursday of the month of November at 11.00 a.m. (Luxembourg time), and for the first time in 2012. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the last business day in November. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the Shareholders are present or represented at the general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

If permitted by and on the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of Shareholders may specify that the quorum and the majority applicable for this general meeting will be determined by reference to the Shares issued and in circulation at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a Shareholder to participate at a general meeting of Shareholders and to exercise the voting rights attached to his/its/her Shares will be determined by reference to the Shares held by this Shareholder as at the Record Date.

All Shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of Shareholders. A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing another person, who need not be a Shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy will be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened Shareholders' meeting. The general meetings of the Shareholders will be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of Shareholders will appoint a secretary. The general meeting of Shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of Shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution will be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 19. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg. Unless otherwise provided for in these Articles, no resolution will be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 20. The minutes of the general meeting of Shareholders will be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the General Partner.

Title VI. Financial Year, Allocation of Profits

Art. 21. The financial year of the Company will begin on 1st June and will terminate on 31st May of the next year. The first accounting year of the Company will begin at its incorporation and will terminate on 31st May 2012.

Art. 22. Appropriation of Profits. The annual general meeting of Shareholders, upon recommendation of the General Partner, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Dividends if any will be paid in the denomination currency of the respective Sub-Fund.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner in compliance with applicable law.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, will be forfeited by the holder of such Share, and will revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Title VII. Valuation - Determination of Net Asset Value

Art. 23. Valuation Day / Frequency of Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value of Shares will, for the purposes of the redemption, conversion and issue of Shares, be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner, from time to time, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Day").

Art. 24. Determination of Net Asset Value per Share. The net asset value of Share of each Class with each Sub-Fund (the "Net Asset Value") will be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund (and/or in such other currencies as the General Partner will from time to time determine) as a per Share figure and will be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Sub-Fund, being the value of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund less the liabilities attributable to such Sub-Fund, on any such Valuation Day, by the number of Shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per Share will be calculated up to two decimal places.

If, since the time of determination of the Net Asset Value on the relevant Valuation Day, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The assets of the Company will include (without limitation):

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets will be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any investment fund), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof will be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.

(b) The value of securities (including shares or units of closed-ended investment funds) which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange will be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market will be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities.

(c) For non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market as well as quoted or nonquoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the General Partner, not representative of the fair market value, the value thereof will be determined prudently and in good faith by the General Partner on the basis of foreseeable sale prices.

(d) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis.

(e) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

(f) Futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices.

(g) Swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security.

(h) Investments in open-ended investment funds will be taken at their latest official net assets values or at their latest unofficial net asset values (i.e. which are not generally used for the purposes of subscription and redemption of shares of the underlying investment funds) as provided by the relevant administrators or investment managers if more recent than their official net asset values.

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other investment funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change of value.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent may rely upon such automatic pricing services as it will determine or, if so instructed by the General Partner, it may use information received from various professional pricing sources (including fund administrators and brokers). In the absence of manifest error and having due regards to the standard of care and due diligence in this respect the administrative agent will not be responsible for any loss suffered by the Company or any Shareholders by reason of the inaccuracy of the valuations provided by such pricing sources.

In circumstances where one or more pricing sources fails to provide valuations for an important part of the assets to the administrative agent, preventing the latter to determine the subscription and redemption prices, the administrative agent will inform the General Partner who may decide to suspend the Net Asset Value calculation.

The General Partner, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

Finally, in the cases no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the fair valuation of the General Partner.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange prevailing in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 24 are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

II. The liabilities of the Company will include (without limitation):

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administrative agent's and registrar and transfer agent's fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company will take into account all expenses payable by the Company which will comprise but not be limited to fees payable to its General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing Share certificates, if any, and the costs of any reports to the Shareholders, expenses incurred in determining the Company's Net Asset Value, the costs of convening and holding Shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable traveling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue and redemption prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities will be allocated in the following manner:

- (a) if a Sub-Fund issues Shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes will be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;
- (b) within any Sub-Fund, the General Partner may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;
- (c) the net proceeds from the issue of Shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of Shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of Shares subject to the provisions set forth below;
- (d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class;
- (e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;
- (f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective Net Asset Values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and
- (g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the Net Asset Value of such Class will be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any agent which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, will be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 9 will be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefor will be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company will be treated as being in issuance as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefor will be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund will be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares, and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset will be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired will be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset will be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered will not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value will be estimated by the Company.

Art. 25. Co-Management and Pooling. The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents of the Company.

Art. 26. Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share and of Issue of Shares. The Company may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of one or more Sub-Fund and in consequence the issue, redemption and conversion of Shares of such Sub-Fund(s) in any of the following events:

(a) during any period when any one of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund(s), from time to time, is quoted or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) quoted thereon; or

(b) during any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner, disposal or valuation of the assets held by the Company attributable to such Sub-Fund(s) is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders, or if in the opinion of the General Partner the issue and, if applicable, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) or the current prices or values on any stock exchanges or other markets in respect of the assets attributable to such Sub-Fund(s); or

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of such Sub-Fund(s) or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares of the Company cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or

(e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of Shareholders for the purpose of winding up the Company or any Sub-Fund(s), or merging the Company or any SubFund(s), or informing the Shareholders of the decision of the General Partner to terminate or merge any Sub-Fund(s); or

(f) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be given by the Company to all the Shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of Shares is irrevocable except in case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or Class, in which case Shareholders may give written

notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first applicable Valuation Day following the end of the period of suspension.

Art. 27. Custodian Agreement. The Company will enter into a custodian agreement with a bank, which will satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law of 2007 (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who will assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, liquidation will be carried out, in accordance with the provisions of the laws of Luxembourg, by one liquidator (if a legal entity although duly represented by one or more physical persons) or one or more liquidators, if physical persons, named by the general meeting of Shareholders resolving upon such dissolution on proposal of the General Partner. Such meeting will determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.

Art. 29. Merger of Sub-Funds or Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of Shares has decreased to or has not reached an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of Shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of Shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class of Shares or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the Shares issued in such Sub-Fund or Class of Shares at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses), calculated on the Valuation Day at which such decision will take effect. The Company will publish a notice to the holders of Shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Provided that the equal treatment between the Shareholders can be ensured, the Shareholders of the Sub-Fund or Class of Shares concerned may continue to request redemption (if appropriate) of their Shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited in accordance with Luxembourg laws and regulations with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the Sub-Fund concerned as Shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of Shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision will be binding only on the Shareholders who are in favour of such amalgamation.

Title IX. General Provisions

Art. 30. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law of 2007.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital
1) Quilvest Strategic S.à r.l.	1	0	USD 100
2) Quilvest Strategic S.à r.l.	0	1	USD 100
3) Quilvest Switzerland Ltd	0	498	USD 49,800
Total	1	499	USD 50,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

14701

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3, and 26-5 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following is elected approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the next general meeting of Shareholders:

Deloitte S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Quilvest Strategic S.à r.l, constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, représentée par Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 janvier 2011.

2) Quilvest Switzerland Ltd, constituée en vertu du droit suisse, ayant son siège social au 23, Stockerstrasse, CH-8027 Zurich, Suisse, représentée par Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 janvier 2011.

Les procurations signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège Social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions (les "Actionnaires") de la Société (telle que définie ci-après) ci-après créées, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "Quilvest Strategic Fund SCA SIF" (ciaprès la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant (tel que défini ci-après). Le siège social peut être transféré dans la même commune par simple décision du Gérant.

Le siège social de la Société peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg et, dans les limites de la loi, à toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à

cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute par une résolution des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces statuts (les "Statuts"), mais uniquement avec le consentement du Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs permis, y compris des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux provisions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la "Loi de 2007") et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi de 2007.

Titre II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des Actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 24 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité seront désignées en tant qu'"Action" et ensemble en tant qu'"Actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'Actions n'est pas justifiée.

Le capital initial est de cinquante mille US Dollar (USD 50.000) composé d'une (1) Action de Commandité et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Actions Ordinaires entièrement libérées et sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi de 2007.

Le Gérant peut, à tout moment qu'il juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds tel qu'il est défini à l'Article 71 de la Loi de 2007 (chacun de ces compartiments ou sous-fonds, un "Sous-Fonds"). Les actions devant être émises dans un Sous-Fonds peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant et les dispositions contenues dans les présents Statuts relatives aux Sous-Fonds s'appliqueront mutatis mutandis à la classe y appartenant.

La Société forme une seule entité juridique, mais les avoirs de chaque Sous-Fonds ne sont investis que pour le bénéfice exclusif des Actionnaires du Sous-Fonds correspondant et les obligations, engagements ou responsabilités propres aux Actions d'un Sous-Fonds ne sont imputables qu'à ce Sous-Fonds.

Le Gérant peut créer chaque Sous-Fonds pour une durée limitée ou illimitée.

Les produits de l'émission des Actions de chaque Classe d'un Sous-Fonds seront investis conformément à l'Article 13 des présents Statuts dans des valeurs mobilières de toutes sortes ou autres actifs permis correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations ou avoirs avec des conditions et caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant, de temps à autre, pour chaque Sous-Fonds.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'Actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en US Dollar, convertis en US Dollar et le capital social équivaudra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'un Sous-Fond ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, peuvent consolider ou diviser les Actions de ce Sous-Fonds ou de cette Classe.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions Ordinaires partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et aux conditions générales déterminées par le Gérant et décrites dans les documents de vente de la Société, sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions Ordinaires à émettre. A moins que le Gérant n'en décide autrement et comme cela est exposé plus en détail dans les documents de vente de la Société, le prix de vente des Actions sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Sous-Fonds ou Classe, ainsi qu'il est déterminé à l'Article 24 de ces Statuts, assortie d'une éventuelle commission de vente, si les documents de vente la prévoient.

Les Actions Ordinaires peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007 ("Investisseurs Eligibles").

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses gérants ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions Ordinaires.

Le Gérant est de plus autorisé et chargé de déterminer les conditions de chacune de ces émissions et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des Actions.

L'émission des Actions sera suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu conformément à l'Article 26 des présents Statuts.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'apports en nature conformément à la loi luxembourgeoise. En particulier, dans ce cas, les avoirs contribués devront être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la Société, comme requis par la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'Actionnaire concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d' Actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque Actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible, et qui détient des Actions dans la Société, devra mettre à l'abri d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres Actionnaires de la Classe concernée et les agents de la Société pour tout dommage, perte et dépense résultant de ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'Actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. Toutes les Actions de la Société seront émises sous formes nominatives.

Sauf sur requête expresse d'un Actionnaire, la Société ne délivrera pas de certificats et les Actionnaires recevront une confirmation de leur actionnariat en lieu et place de certificat. Si un Actionnaire désire obtenir un certificat, ce dernier lui sera délivré à ses frais.

Tout certificat d'Action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'Actions sont émis et si tout Actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'Actions à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'Actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'Actions et de toute dépense raisonnable que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales après la virgule. Ces fractions d'Actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'Actions concernée.

Un registre d'Actions (le "Registre") devra être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant, et ce Registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des Actions détenues, le montant libéré pour chaque Action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'Actionnaire.

L'inscription du nom de l'Actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Le transfert d'Actions est soumis à la condition que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Eligible. Les transferts d'Actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les Actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier de temps à autre leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société.

La Société reconnaît un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si la propriété de telle(s) Action(s) est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ce/ces Action(s) doivent désigner un mandataire commun pour représenter ce/ces Action(s) vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ce/ces Action(s) seront suspendus.

Art. 8. Restriction de la Propriété. Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune Action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne, entreprise ou société n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne, entreprise ou société en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne, entreprise ou société dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement, ou (d) toute personne, entreprise ou société qui ne remplit pas les critères spécifiques d'éligibilités pour un Sous-Fonds ou une Classe spécifique tel que déterminé par le Gérant et défini par les documents de vente de la Société (de telles personnes, incluant tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, tel que défini ci-après, entreprise ou société déterminée par le Gérant comme "Personne Prohibée"). En

particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute Personne Prohibée et à cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'Actions ou l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des Actions à une Personne Prohibée qui n'est pas autorisée à détenir ses Actions ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer le droit de jouissance de telles Actions à toute personne qui est de nationalité, ou qui est résident ou domiciliée dans un pays spécifique déterminé par le Gérant comme dépassant le pourcentage maximal fixé par le Gérant du capital de la Société qui peut être détenu par ces personnes (le "pourcentage maximal") ou pourrait entraîner que le nombre de ces personnes qui sont Actionnaires de la Société dépassent le nombre fixé par le Gérant (le "nombre maximal");

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une Personne Prohibée ou une personne qui est de nationalité, résident ou domicilié dans tel autre pays déterminé par le Gérant; et,

c) refuser d'accepter le vote de toute Personne Prohibée lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute Personne Prohibée, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, ou détient des actions dépassant le pourcentage maximal ou entraînera que le nombre maximal ou le pourcentage maximal sera dépassé ou a produit des certificats et des garanties falsifiés déterminés par le Gérant (i) exiger de cet Actionnaire qu'il (a) transfère ces Actions à une personne qualifiée pour posséder ces Actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces Actions ou (ii) procéder au rachat forcé par tout Actionnaire de toutes les Actions détenues par cet Actionnaire de la manière suivante:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après l'"avis de rachat") à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des Actions à racheter, spécifiant les Actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces Actions, et l'endroit où le prix de rachat de ces Actions sera payable. Cet avis peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les Actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des Actions spécifiées dans l'avis de rachat et les Actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (le "prix de rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article 24 des présents Statuts, ou tout autre montant prévu dans les documents de vente de la Société, diminuée de tout frais de service (s'il y en a), lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'Actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'Actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'Actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'Actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions du Sous-Fonds ou de la Classe concerné est déterminée et le prix de rachat sera déposé auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'Actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les Actions désignées dans l'avis de rachat. Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les Actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces Actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs à cet égard, sauf le droit de l'Actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis;

4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des Actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'avis de rachat, à la seule condition que le Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S) tel que modifié de temps à autre, dans la loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") ou que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définira plus en avant la notion de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 9. Rachat et Conversion des Actions. Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres Actions à tout moment dans le respect de la seule limitation prévue par la loi.

Les Actionnaires pourront à tout moment demander le rachat de tout ou partie de leurs actions par la Société dans les conditions, termes et limites définies par le Gérant dans les documents de vente de la Société. Toute demande de rachat doit être présentée par l'Actionnaire par écrit, dans le respect des conditions contenues dans les documents de vente de la Société, au siège social de la Société ou auprès d'une autre personne ou entité désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des Actions, accompagnée du ou des certificats d'Actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis).

A moins que le Gérant n'en décide autrement et ainsi qu'il est exposé plus en détail dans les documents de vente de la Société, le prix de rachat des Actions sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'Article 24 de ces Statuts, déduction faite d'une éventuelle commission de rachat, si les documents de vente la prévoient. Si le Gérant en décide ainsi, ce prix pourra être arrondi à la décimale la plus proche, l'arrondissement étant au bénéfice de la Société, le cas échéant. Il pourra être déduit du prix de rachat toute commission de vente afférente si lesdites Actions font partie d'une Classe pour laquelle une telle commission a été prévue par les documents de vente. Le prix de rachat sera normalement payé en-dedans la période fixée par le Gérant, laquelle ne pourra pas excéder dix jours ouvrés après le Jour d'Evaluation applicable (telle que définie ci-après), sous réserve de la remise des certificats d'actions en bonne et due forme, s'ils ont été émis, et de tout document requis par la Société, suivant les dispositions de l'Article 26 de ces Statuts.

La Valeur Nette d'Inventaire peut être ajustée comme le Gérant ou son délégué estime être approprié pour refléter, entre autre, toute charge opérationnelle incluant tout échelonnement commercial, charge fiscale et possible impact sur le marché résultant des transactions des Actionnaires.

Alternativement aux provisions relatives aux ajustements de prix ci-avant, un prélèvement dilutif peut être imposé sur des transactions telles que spécifiées dans les documents de vente de la Société. Un tel prélèvement dilutif ne devra pas excéder un certain pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire déterminée de temps en temps par le Gérant et communiquée dans les documents de vente de la Société. Ce prélèvement dilutif sera calculé en prenant en compte les coûts et frais estimés ainsi que l'impact potentiel sur les prix sécurisés, qui pourraient être encourus suite à des demandes de remboursement et de conversion.

Le Gérant déterminera la durée de l'éventuelle période de préavis préalable au rachat d'Actions pour chaque Classe ou Classes d'Actions. La période propre au paiement des produits de rachat pour toute Classe d'actions de la Société et toute période de préavis applicable ainsi que les circonstances de sa mise en oeuvre seront rendues publiques dans les documents de vente de la Société relatifs à la vente de telles Actions.

Le Gérant pourra déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute personne dûment désignée à cet effet, la charge d'accepter les demandes de rachat et de procéder aux paiement y afférents.

Le Gérant peut (dans le respect du traitement égalitaire des Actionnaires et du consentement de(s) Actionnaire(s) concerné(s)) satisfaire les demandes de rachat, en tout ou en partie, en nature, en allouant, aux Actionnaires qui demandent le rachat, des parts du portefeuille pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire des parts rachetées, ainsi qu'il est décrit dans les documents de vente.

Un tel rachat fera l'objet d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société, confirmant la quantité, la dénomination et la valeur des avoirs que le Gérant aura attribuée en contrepartie des parts rachetées. Ce rapport confirmera également le moyen utilisé pour déterminer la valeur des avoirs lequel devra être identique aux procédures de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions.

Les coûts spécifiques de tels rachats en nature, en particulier le coût du rapport spécial d'audit, devront être supportés par l'Actionnaire demandant le rachat en nature ou par un tiers, mais ne seront pas supportés par la Société à moins que le Gérant ne considère que ce rachat en nature ne soit dans l'intérêt de la Société ou ne soit réalisé que dans le but de protéger les intérêts de la Société.

Toute demande de rachat sera irrévocable sauf en cas de suspension du rachat prévue à l'Article 26 des présents Statuts. Si une demande n'est pas révoquée, le rachat sera effectué au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension.

Tout Actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie des actions d'une Classe d'un Sous-Fonds en actions d'un autre Sous-Fonds ou d'une autre Classe d'actions du même Sous-Fonds aux Valeurs Nettes d'Inventaire respectives des Classes d'actions en question, étant entendu que le Gérant peut imposer des restrictions entre Classes d'actions, tels qu'indiqués dans les documents de vente, concernant, entre autres la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement des frais tel que prévu dans les documents de vente de la Société.

Les demandes de conversion ne seront pas acceptées tant que ne seront pas terminées toutes les transactions dont lesdites Actions pourraient préalablement avoir fait l'objet.

Si, pour un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat et de conversion devaient excéder un seuil, déterminé par le Gérant et indiqué dans les documents de vente, de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds donné, le Gérant pourra décider que tout ou partie desdites requêtes seront reportées pour une période que le Gérant estimera être dans l'intérêt du Sous-Fonds. Les rachats seront limités pour tous les Actionnaires demandant le rachat le même jour de façon à ce que le même pourcentage de chaque demande soit honoré. Au Jour d'Evaluation qui suivra cette période de report, le

solde de ces requêtes seront traitées en priorité par rapport aux requêtes ultérieures, sous réserve des mêmes restrictions que ci-dessus.

Au cas où un rachat ou une conversion aurait pour effet que la valeur des Actions détenues par un Actionnaire tombe en-dessous du montant minimum de détention déterminé par le Gérant, de temps à autre, pour une Classe ou Sous-Fonds, le Gérant pourra décider que cette demande soit traitée comme si cet Actionnaire avait demandé le rachat ou à la conversion de toutes ses Actions de cette Classe ou Sous-Fonds.

Le Gérant peut, à sa discrétion, procéder au rachat forcé ou à la conversion des Actions des Actionnaires qui détiennent un nombre d'actions inférieur au minimum de détention tel que déterminé de temps à autre par le Gérant et publié dans les documents de vente de la Société.

Dans des circonstances exceptionnelles relatives à un manque de liquidité de certains investissements réalisés par certains Sous-Fonds et aux difficultés rencontrées dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de certains Sous-Fonds, le traitement des demandes de rachat peut être différée et / ou l'émission et le rachat d'Actions peut être suspendu par le Gérant.

Titre III. Responsabilité des Actionnaires

Art. 10. Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes, des engagements et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Titre IV. Gérance et Supervision

Art. 12. La Société sera gérée par "Quilvest Strategic S.à.r.l.", en abrégé "Quilvest Strategic", (le "Gérant"), en qualité d'Actionnaire Commandité de la Société.

Art. 13. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence du Gérant.

Le Gérant déterminera en suivant le principe de la répartition des risques la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société.

Le Gérant déterminera également toute restriction qui sera applicable de temps à autre aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société, tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, de temps à autre, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leurs responsabilités.

Les agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Le Gérant pourra mettre en place des comités spéciaux, tels qu'un comité d'investissement ou un comité consultatif, ainsi qu'il est décrit plus en avant dans les documents de vente de la Société, dans le but que lesdits comités effectuent les tâches et s'acquittent des fonctions qui leurs sont expressément confiées.

Art. 14. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou empêchement ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le Gérant nomme un gérant, qui n'est pas tenu d'être un Actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par ce gérant dans un délai de quinze jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires peuvent nommer, dans le

respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. Afin de dissiper tout doute, le Gérant en question ne votera ou ne participera pas à cette assemblée générale. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaire(s), gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils seraient associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 16. Réviseur d'Entreprises Agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2007. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu ou révoqué par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 17. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par le Gérant. Les assemblées générales seront convoquées par un avis signifié par le Gérant, ou par l'administrateur dans le cas prévu à l'Article 14 des présents Statuts, qui fixe l'ordre du jour et qui sera envoyé aux Actionnaires conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société, le dernier jeudi du mois de novembre à 11.00 heures (heure luxembourgeoise) et pour la première fois en 2012. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le dernier jour ouvrable du mois de novembre. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Si et dans la mesure où les lois et règlements luxembourgeois le permettent, l'avis de convocation d'une assemblée générale des Actionnaires pourra préciser que le quorum et la majorité applicable pour cette assemblée seront déterminés par référence aux actions émises et en circulation à une certaine date et à une certaine heure précédant l'assemblée générale (la "Date de Référence"), étant noté que le droit d'un Actionnaire à participer à l'assemblée générale des Actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sera déterminé par référence aux actions détenues par l'Actionnaire à la Date de Référence.

Tous les Actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires. Un Actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou télécopie ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant pouvant prouver l'existence d'une telle procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des Actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales seront présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des Actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

Art. 19. Les présents Statuts peuvent être de temps à autre modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise. A moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, aucune résolution ne sera valablement passée que sous réserve de son approbation par le Gérant.

Art. 20. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. Exercice Social et Affectation des Bénéfices

Art. 21. L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} juin et prendra fin le 31 mai de l'année suivante. Le premier exercice comptable de la Société commencera à sa constitution et prendra fin le 31 mai 2012.

Art. 22. Distribution des Bénéfices. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Les dividendes, le cas échéant, seront payés dans les devises de références des Sous-Fonds respectifs.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant conformément à la loi applicable.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une Action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des Actionnaires.

Titre VII. Evaluation - Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

Art. 23. Jour d'Evaluation / Fréquence de Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions, à prendre en compte pour le rachat, la conversion ou l'émission d'Actions, sera déterminée par la Société, sous la responsabilité du Gérant, de temps à autre, ainsi que le Gérant le décidera par règlement (tel jour ou moment pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une "Jour d'Evaluation").

Art. 24. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire des Actions de chaque Classe de chaque Sous-Fonds (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par Action et sera déterminée à chaque Jour d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, au Jour d'Evaluation, par le nombre d'Actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action est calculée jusqu'au deuxième chiffre décimal.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire au Jour d'Evaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables au Sous-Fonds correspondant, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en œuvre une deuxième évaluation.

I. Les actifs de la Société comprendront (sans limitation):

- (1) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés);
- (3) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;
- (4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- (6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;
- (7) la valeur liquidative des contrats à termes de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la Société est partie;
- (8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir (comptant les remboursements sur commission et dépenses payables par tout fonds d'investissement), des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces déclarés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf s'il s'avère improbable que cette valeur pourra être payée ou reçue en entier, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des titres (en ce comprises les actions ou parts de fonds d'investissement fermés) qui sont cotés, négociés ou vendus sur une bourse sera déterminée en prenant en compte le dernier prix disponible ou, si cela est approprié, le

prix moyen à la bourse qui constitue normalement le marché principal de ces titres et chaque titre négocié sur un autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle utilisée pour les titres cotés.

(c) Pour les titres non cotés et les titres non négociés ou vendus sur une bourse ou un autre marché réglementé, aussi bien que pour les titres cotés ou non cotés sur un autre marché pour lesquels aucun prix n'est disponible, ou des titres pour lesquels les prix cotés ne sont, de l'opinion du Gérant, pas représentatifs de la valeur du marché réelle, la valeur sera déterminée prudemment et de bonne foi par le Gérant sur base de la valeur probable de réalisation.

(d) Les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis.

(e) Tous les autres titres et avoirs sont évalués à leur juste valeur de marché, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le Gérant.

(f) Les contrats à terme et les options seront évalués sur base des cours de clôture du jour précédant sur le marché concerné; les prix appliqués sont les prix d'exercice sur les marchés des contrats à terme.

(g) Les swaps sont évalués à leur juste valeur sur base du dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente.

(h) Les investissements dans les fonds d'investissement de type ouvert seront traités à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officieuses (c'est-à-dire qui ne sont pas généralement utilisées pour les souscriptions et rachats d'actions des fonds d'investissement cibles) telles que fournies par les agents administratifs ou gestionnaires compétents si ces dernières sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles.

Si des événements surviennent qui pourraient engendrer un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts dans d'autres fonds d'investissement depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Gérant, ce changement de valeur.

Pour déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif pourra se baser sur tout service de cotation automatique qu'il déterminera, ou sur instruction du Gérant, sur des informations reçues de diverses sources de cotation professionnelles (dont les agents administratifs des fonds et les courtiers). En cas d'absence d'erreurs manifestes, et en tenant compte des standards de prudence et de diligence à respecter en cette matière, l'agent administratif ne sera pas responsable pour les pertes subies par la Société ou par tout Actionnaire du fait de l'inexactitude des évaluations fournies par lesdites sources de cotation.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs sources de cotation ne parvenaient pas à fournir les évaluations pour une part importante des avoirs à l'agent administratif, empêchant celui-ci de déterminer les prix de souscription et de rachat, l'agent administratif devra informer le Gérant qui pourra alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Le Gérant, à sa discrétion, peut autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la société.

Enfin, dans les cas où aucun prix n'est disponible ou lorsque l'évaluation ne peut pas être faite correctement, l'agent administratif peut se fonder sur l'évaluation équitable du Gérant.

La valeur de tous les actifs et de tous les engagements qui ne sont pas exprimés dans la monnaie de référence d'un Sous-Fonds sera convertie dans la monnaie de référence de ce Sous-Fonds au taux de change en vigueur au Luxembourg au Jour d'Evaluation pertinente. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en vertu de procédures établies par le Gérant.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent Article 24 sont les règles permettant de déterminer Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à modifier le traitement, à des fins comptables ou juridiques, de l'actif et du passif de la Société ou de tout titre émis par la Société.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

- (1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (2) tout intérêt échü de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);
- (3) toutes les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du dépositaire et des agents administratif et de registre);
- (4) toutes les obligations connues, échües ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- (5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, tel que fixé périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société;
- (6) tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront sans y être limité, les commissions payables à son Gérant, aux gestionnaires et/ou aux conseillers en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance,

les frais et commissions payables à la banque dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'Actionnaires, si il y en a, et de tous rapports aux Actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'Actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais raisonnables de déplacement en rapport avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales ou l'investissement dans de telles structures, les prix de publication des prix d'émission ou de rachat, si applicable, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra calculer le montant des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en se basant sur une estimation sur l'année ou sur toute autre période, et pourra ainsi les provisionner sur la même période et dans les mêmes proportions.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Sous-Fonds et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

a) Si un Sous-Fonds émet des Actions dans deux ou plusieurs Classes, les avoirs attribuables à ces Classes seront investis en commun suivant l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement spécifique du Sous-Fonds concerné;

b) Dans le cadre d'un Sous-Fonds, le Gérant peut décider d'émettre des Classes qui seront soumises à des termes et conditions différents comprenant, sans restriction, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique procurant à ses détenteurs des dividendes ou non (ii) des charges de souscription et de rachat spécifiques (iii) une structure d'honoraires spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;

c) Les produits nets résultant de l'émission des Actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société, à cette Classe d'Actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à la Classe d'Actions correspondante, conformément aux dispositions ci-dessous;

d) Lorsqu'un revenu ou avoir découle d'un autre avoir, ce revenu ou avoir sera attribué dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds ou à la même Classe auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds ou à la Classe correspondante;

e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Sous-Fonds déterminé ou d'une Classe déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec l'avoir d'un Sous-Fonds particulier ou d'une Classe particulière, cet engagement sera attribué à ce Sous-Fonds ou cette Classe;

f) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Sous-Fonds déterminé ou à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Sous-Fonds ou Classes, en proportion de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire respectives ou de telle autre manière que le Gérant déterminera avec bonne foi; et

g) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par le Gérant ou par un agent que le Gérant peut désigner aux fins de calculer la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les Actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les Actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 9 ci-dessus seront considérées comme des Actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Gérant, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront considérées comme un engagement de la Société, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé;

2) les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Gérant, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

Art. 25. Co-Management et Pooling. Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois, le tout en application de la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

Art. 26. Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Émission d'Actions. La Société peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Sous-Fonds et ainsi l'émission, le rachat des Actions et la conversion des Actions de ce (ces) Sous-Fonds dans les cas suivants:

(a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société attribuables au(x) Sous-Fonds concerné(s) est, de temps à autre, cotée ou négociée, est fermée (pour une raison autre que pour le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, du moment qu'une telle restriction ou suspension affecte la valorisation des investissements de la Société attribuables au Sous-Fonds évoqué; ou

(b) pendant toute période durant laquelle, à la suite d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou de toutes autres circonstances sur lesquelles le Gérant n'exerce aucun contrôle, pouvoir ou responsabilité, ou en cas d'existence d'un état des affaires constitutif d'une urgence selon l'avis du Gérant, une vente ou une évaluation équitable des actifs détenus par la Société attribuables au(x) Sous-Fonds concerné(s) n'est pas raisonnablement praticable sans porter atteinte aux intérêts des Actionnaires, ou si de l'avis du Gérant le prix d'émission, et le cas échéant, de rachat ne peut pas, en toute équité être calculé; ou

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables au(x) Sous-Fonds concerné(s) ou les cours et valeurs d'une bourse ou d'un marché quelconque applicables au(x) Sous-Fonds concerné(s) sont suspendus; ou

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions de ce(s) Sous-Fonds ou pendant laquelle le transfert des fonds concernant la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions de la Société ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) lors de la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires ayant comme but de décider la dissolution de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou la fusion de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou d'informer les Actionnaires de la décision du Gérant de dissoudre ou de fusionner tout Sous-Fonds; ou

(f) lorsque pour toute autre raison, la valeur des investissements détenus par la Société attribuables au Sous-Fonds concerné ne peut être certifiée ni promptement ni précisément.

L'avis du commencement et de la fin de toute période de suspension sera donné par la Société à tous les Actionnaires concernés, c'est-à-dire ayant introduit une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions est irrévocable exceptée en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe correspondante, auquel cas les Actionnaires peuvent indiquer par écrit qu'ils souhaitent retirer leur demande. Si aucune indication n'est reçue par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Évaluation applicable suivant la fin de la période de suspension.

Art. 27. Contrat de Banque Dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi de 2007 (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est mise en oeuvre, conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique toutefois dûment représentée par une ou plusieurs personnes physiques) ou un ou plusieurs liquidateurs, s'il s'agit de personnes physiques, nommées par l'assemblée générale des Actionnaires décidant de cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux Actionnaires.

Art. 29. Fusion de Sous-Fonds ou de Classes d'Actions. Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs nets d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'Actions quelconque n'a pas atteint ou a diminué jusqu'à un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou cette Classe d'Actions puisse être utilisé d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au

Sous-Fonds ou à la Classe d'Actions concerné aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou de la Classe d'Actions ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider le rachat forcé de toutes les Actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'Actions à la Valeur Nette d'Inventaire (en tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements et des frais de réalisation), calculée au Jour d'Évaluation auquel cette décision deviendra effective. La Société publiera un avis écrit aux Actionnaires concernés par le rachat et ceci avant la date effective de ce rachat forcé, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. Pourvu que le traitement égalitaire des Actionnaires puisse être assuré, les Actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'Actions concerné peuvent continuer à demander le rachat (si besoin est) sans frais de leurs Actions (mais tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements et des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires à la fin des rachats seront déposés conformément aux lois et règlements luxembourgeois auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

Dans les mêmes conditions que celles prévues au premier paragraphe de cet Article, le Gérant peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque à un des Sous-Fonds déjà existants auprès de la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif ou à tel autre sous-fonds d'un tel organisme de placement collectif (le "nouveau Sous-Fonds") et de redéfinir les Actions du Sous-Fonds concerné comme Actions du nouveau Sous-Fonds (à la suite d'un partage ou d'une consolidation, si nécessaire, et du paiement du montant correspondant à une partie des droits aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que décrite au premier paragraphe de cet Article (et, en plus, la publication contiendra une information relative au nouveau Sous-Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat sans frais de leurs Actions durant cette période. Après une telle période, la décision engagera la totalité des Actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, sous réserve que si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type fonds commun de placement ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger, une telle décision ne liera que les Actionnaires en faveur de la fusion.

Titre IX. Dispositions Générales

Art. 30. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et à la Loi de 2007.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous

Souscripteur	Actions de Commandités	Actions Ordinaires	Capital Souscrit
1) Quilvest Strategic S.à r.l.	1	0	100 USD
2) Quilvest Strategic S.à r.l.	0	1	100 USD
3) Quilvest Switzerland Ltd	0	498	49.800 USD
Total	1	499	50.000 USD

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 3.000,.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 26-3, et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière part du capital souscrit et se considérant comme étant dûment convoquées ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

La personne suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires:

Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est situé au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. ROSSIGNON, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2920. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le vingt-sept janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011016556/1313.

(110018220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

ICECAPITAL Nordic Secondary Fund S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.643.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty third day of December,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) ICECAPITAL VARAINHOITO OY, with registered office at Kluuvikatu 3, 7th Floor, 00100 Helsinki, Finland, Here represented by Adrian Aldinger, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 December 2010.

2) ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A., with registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Here represented by Adrian Aldinger, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 December 2010.

The said proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg société en commandite par actions with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organized among themselves and the articles of association of which shall be as follows:

Except otherwise implied by the context, the words and expressions used in these articles of association shall have the same meaning as in the Company's private placement memorandum (the "Memorandum").

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the "Shares"), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of ICECAPITAL Nordic Secondary Fund S.C.A., SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner, of which the shareholders shall be duly informed in writing.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a limited duration, the term of the Company being the tenth anniversary of its incorporation, provided, however, that the General Partner shall be obliged to convene a general

meeting of shareholders (i) on the seventh anniversary and/or (ii) on the ninth anniversary, of the incorporation of the Company in order to resolve upon the early dissolution and liquidation of the Company, both resolutions to be decided by a decision of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements applicable to the amendment of these articles of association (the "Articles").

In any case, the Company may enter into liquidation at any time upon proposition of the General Partner by a resolution of the general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque.

Art. 5. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives and Policies. The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

a) The capital of the Company is represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 11 hereof. The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euro (EUR 1,000,000).

b) The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the "Classes") of Shares:

i) "General Partner Share": one Share which has been subscribed by the General Partner as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company;

ii) "Ordinary Shares": Shares subscribed by limited Shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)), and dedicated to Investors.

iii) "Participating Shares": Shares subscribed by limited Shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and giving right to the Carried Interest.

The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum.

The General Partner may create additional Classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies.

The Company has been incorporated with a subscribed share capital of thirty two thousand euros (€ 32,000) divided into one (1) General Partner Share and thirty (30) Participating Shares and one (1) Ordinary Share of no nominal value. Upon incorporation, the General Partner Share, each Participating Share and the Ordinary Share were fully paid-up. Ordinary Shares issued after the First Closing shall be issued fully paid-up at a subscription price equal either to one thousand euro (€ 1,000) plus, if appropriate, the Actualisation Interest or, subject to a decision of the general meeting of Shareholders with the quorum and majority requirements necessary for amending the Articles, to the Net Asset Value of such Shares on such Drawdown Date.

c) The General Partner is authorized to issue, in accordance with article 10 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Ordinary Shares without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

Art. 8. Shares.

a) Shares are exclusively reserved to eligible investors within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque (the "Eligible Investors"). This restriction is not applicable to the General Partner which may hold one General Partner Share without falling into this category.

b) All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such

additional certificates may be charged to such Shareholder, whereas the cost of the original certificate will be borne by the Company.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept by the General Partner or by any person designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

c) If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

d) Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the General Partner along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and the written agreement of the General Partner which may not be unreasonably withheld.

e) Each Share (General Partner Share, Ordinary Shares, and Participating Shares), grants the right to one vote at every meeting of Shareholders and at separate Class meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

f) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

g) Each holder of Ordinary Shares shall be asked to sign a subscription agreement irrevocably committing to make all subscriptions and payments for the entire committed amount unless otherwise decided by the General Partner.

Art. 9. Transfer of Shares. Ordinary Shares and Participating Shares may only be transferred, pledged or assigned to Eligible Investors with the written consent of the General Partner, whose consent shall not be unreasonably withheld when the transferee meets the criteria for being Shareholder of the Company.

Any transfer or assignment of Ordinary Shares and Participating Shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing, prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller.

The General Partner shall not accept any transfer of Securities to any transferee who may not be considered as an Eligible Investor.

Art. 10. Issue of Shares. Potential shareholders shall be proposed to commit to subscribe to Ordinary Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and more fully described in the Memorandum.

Payments for subscriptions to Ordinary Shares shall be made in whole or in part on a closing or on any other date as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and more fully described in the Memorandum.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on closings, subsequent commitments, Default Interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

The Company may agree to issue Ordinary Shares and Participating Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Fractional Shares, if any, may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights.

Art. 11. Determination and Calculation of the Net Asset Value. The Net Asset Value will be determined by the Administrative Agent in euro, which shall be the Reference Currency of the Company, under the responsibility of the General Partner as of the Valuation Date. The Net Asset Value per Class as of any Valuation Date will be made available to the Shareholders at the registered office of the Company within 45 calendar days following the relevant Valuation Date.

Upon request of Shareholders, the General Partner shall inform them about the Net Asset Value at least every six months.

The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

I. The Company's assets shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities;
- all dividends and distributions payable to the Company either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or exclaim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Company, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;
- the Company's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures; and
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The Company's liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company but not yet paid;
- a provision for capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the General Partner; and
- all other liabilities of the Company of any kind, except liabilities represented by Shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to: formation expenses; expenses in connection with and fees payable to its investment manager(s), advisors (s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration and domiciliary services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents of the Company, explanatory memoranda, registration statements, financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges; and taxes and other governmental charges.

III. The value of the assets of the Company based on their fair value will be determined as follows:

- the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;
- any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value;
- investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued by the General Partner which will take into account the updated guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA) as further specified in the issuing documents of the Company;
- the value of any other assets of the Company will be determined on a consistent basis during the first twelve (12) months on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition. After such twelve (12) months period, or if such acquisition price is not representative, the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of their fair value.
- the value of the participations in investment funds shall be based on the last available valuation. Generally, participations in investment funds will be valued in accordance with the methods provided by the instruments governing such investment funds. These valuations shall normally be provided by the fund administrator or valuation agent of an investment fund. To ensure consistency, if the time at which the valuation of an investment fund was calculated does not coincide with the valuation time of the Company, and such valuation is determined to have changed materially since it was calculated, then the net asset value may be adjusted to reflect the change as determined in good faith under the direction of the General Partner;

- the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swaps). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined pursuant to the policies established by the General Partner on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The General Partner, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

Art. 12. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended investment company, which means that it shall not, at the unilateral request of Shareholders, redeem its Shares.

The Company however may redeem Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company. Shares may be redeemed on a pro rata basis from all existing Shareholders. In such case, the redemption price shall be determined as more fully described in the Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price in kind to any Shareholder who agrees thereto by allocating to such Shareholder assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. The costs of any such transfer shall be borne by the transferee.

In addition thereto, Ordinary Shares and Participating Shares of a Shareholder shall be redeemed compulsorily if (i) the Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor, or, more generally, (ii) a transfer of Shares has been made in breach of the Articles. Such compulsory redemption shall be made as more fully described in the Memorandum.

Art. 13. Suspension of the Determination of the Net Asset Value. The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) any breakdown occurs in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

Any Shareholder having asked to be informed of the Net Asset Value will be informed of any such suspension if, in the opinion of the General Partner, it is likely to exceed eight calendar days.

Art. 14. General Partner. The Company shall be managed by ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the "General Partner").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not to be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) calendar days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 15. Powers and Removal of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

The general meeting of Shareholders may resolve to remove the General Partner (a "For Cause Removal"), with a 50% quorum requirement and a two thirds (2/3) majority vote, upon the occurrence of any of the following events:

(i) any representation made by the General Partner in the subscription documentation or in any writing furnished shall be intentionally false in any material respect on the date as of which it is made;

(ii) the General Partner shall have engaged in gross negligence, fraud or willful misconduct or acted with reckless disregard in managing the affairs of the Company;

(iii) the General Partner shall have committed a material breach of its obligations in respect of the Company (as set forth in the Articles and/or the subscription documentation) and, where such material breach is capable of remedy, such material breach has not been remedied within sixty (60) calendar days of receipt of written notice of such material breach;

(iv) the General Partner has committed a crime involving fraud and/or financial dishonesty; or

(v) the General Partner has become the subject of a judicial order or proceeding, whether voluntary or involuntary, under any bankruptcy or insolvency law, or has become the subject of proceedings providing for its dissolution or winding-up or has a receiver or an administrative receiver appointed of its assets or a substantial part thereof, or is otherwise barred, on a permanent basis, from engaging in fund management business;

provided that, in each case listed under items (i) through to item (iii) (except in respect of fraud under item (ii)), such event has a material adverse effect on the Shareholders or the business of the Company.

The General Meeting may at any time resolve to remove the General Partner (a "Without Cause Removal") with a 50% quorum requirement and a 90% majority vote.

The removal decisions of the General Meeting of Shareholders (With Cause or Without Cause) shall be validly passed without the vote of the General Partner.

Art. 16. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Further information on conflict of interests is provided in the Memorandum.

Art. 18. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the "Depositary") which meets the requirements of the Law of 15 June 2004.

The Depositary shall be responsible for the supervision of the assets of the Company as well as for the safe custody of the assets entrusted to it.

If the Depositary desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;

b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 19. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Shares issued by the Company, (ii) the approval of a majority of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

Notwithstanding anything herein to the contrary, any resolution of a meeting of shareholders to the effect of voluntarily repealing the SICAR status pursuant to the Law of 15 June 2004 shall be approved by the unanimous vote of all Shareholders of the Company (subject to the prior approval of the Luxembourg supervisory authority of the financial sector).

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the Shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant Class or Classes concerned.

General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least fourteen (14) calendar days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the third Tuesday of the month of June at 2 p.m. (Luxembourg time) at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a Manager of the General Partner. In such case the proxy shall include the agenda of the general meeting and the topics to be discussed, including explicit voting instructions.

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year commences on 1 January and ends on 31 December.

Art. 21. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 22. Distributions. After the deduction of the appropriate Management Fee and Company operating expenses (including contingent liabilities) as outlined under section "Charges and Expenses", heading "Management Fee" of the Memorandum, all amounts available for distribution will be paid as follows (in each case calculated separately with respect to Ordinary Shares issued on the same issue date):

- a) first, 100% to each holder of Ordinary Shares, on a pro rata basis, until each such holder of Ordinary Shares has received an amount equal to its aggregate contributed capital;
- b) second, 100% to each holder of Ordinary Shares, on a pro rata basis, in an amount equal to an 8% internal rate of return of its aggregate contributed capital per Ordinary Share;
- c) third, 100% to each holder of Participating Shares as a catch-up, until each holder of Participating Shares has received an amount equal to 12.5% of aggregate distributions in excess of contributed capital; and
- d) finally, all remaining available proceeds shall be distributed, as to 87.5 % to the holders of Ordinary Shares, and as to 12.5% to the holders of Participating Shares, each time on a pro rata basis.

The specific distribution rights to which the holders of Participating Shares are entitled is referred to herein as the "Carried Interest".

Distributions prior to termination of the Company shall be in principle in cash.

Upon termination of the Company and with the approval of the Shareholder, distributions may also include listed or unlisted securities or other assets of the Company, whose value will be determined by the General Partner supported by a valuation from the Auditor. Payment in kind shall be determined on an equitable basis amongst the Shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

In any event, no distribution may be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below one million euros (EUR 1,000,000).

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and reverted to the Caisse des dépôts et consignations.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 23. Clawback for the Holder of Participating Shares. Upon liquidation of the Company, the holder of Participating Shares will be required to return distributions to the Company to the extent it has received cumulative distributions in respect of its Carried Interest in excess of the aggregate Carried Interest amounts described in Article 22, calculated as of such time. In no event will the holder of Participating Shares be required to restore to the Company more than the cumulative Carried Interest distributions it received from the Company determined on an after-tax basis.

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law.

Art. 25. Liquidation. The Company may at any time, upon proposition of the General Partner, be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation, with the prior approval of the Luxembourg supervisory authority of the financial sector.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to Shareholders in accordance with the distribution policy described in Article 22.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid into the Caisse des dépôts et consignations, which keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1.- ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.	one (1) General Partner Share, twenty four (24) Participating Shares
2.- ICECAPITAL VARAINHOITO OY	Six (6) Participating Shares, one (1) Ordinary Share

Upon incorporation, the General Partner Share, the Participating Shares and the Ordinary Share were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2011.

The first general annual meeting of Shareholders shall be held in 2012.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2011.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 7, rue Thomas Edison L1445 Strassen, Luxembourg.

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014, Grand Duchy of Luxembourg. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2011.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt trois Décembre .

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ICECAPITAL VARAINHOITO OY ayant son siège social au Kluuvikatu 3, 7th Floor, 00100 Helsinki, Finlande,

représentée aux présentes par Adrian Aldinger, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2010.

2) ICECAPITAL Nordic Secondary GP ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

représentée aux présentes par Adrian Aldinger, susnommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2010.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire instrumentant de promulguer l'acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, de type fermé répondant aux critères d'une société d'investissement en capital risque qu'elles déclarent constituée entre elles et dont les statuts sont les suivants:

Sauf disposition contraire implicite par le contexte, les mots et expressions utilisés dans les présents statuts auront la même signification que dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»).

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir des actions émises ultérieurement (les «Actions») une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, de type fermé répondant aux critères d'une société d'investissement en capital risque («SICAR») sous la dénomination de ICECAPITAL Nordic Secondary Fund S.C.A., SICAR (la «Société»).

La Société sera régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen, au Grand Duché de Luxembourg. Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux pourront être créés soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité (comme défini ci-dessous). Le siège social pourra être transféré au sein de la même ville sur simple résolution de l'Associé Gérant Commandité, dont les actionnaires en seront dûment informés par écrit.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée, la durée de la Société étant le dixième anniversaire de sa constitution, à condition que l'Associé Gérant Commandité est tenu de convoquer une assemblée générale des actionnaires (i) à l'occasion du septième anniversaire et/ou (ii) au neuvième anniversaire de la constitution de la Société en vue de résoudre à la dissolution anticipée et la liquidation de la Société, les deux résolutions doit être décidée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification de ces statuts (les «Statuts»).

Dans tous les cas, la Société peut conclure en liquidation à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'investissement des fonds dont elle dispose dans des actifs en capital à risque au sens le plus large permis par l'article 1 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société pourra également investir les fonds dont elle dispose dans d'autres actifs autorisés par la loi et conformément à son objet.

La Société pourra en outre prendre toutes les mesures et effectuer toutes les transactions réputées utiles à l'exécution et à l'exploitation de son objet dans la pleine mesure autorisée par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 5. Responsabilité. L'Associé Gérant Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent pas être couvertes par des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs et des politiques d'investissement. L'Associé Gérant Commandité détermine les objectifs et la politique d'investissement de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, tel que stipulé dans le Prospectus, conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Art. 7. Capital Social.

a) Le capital de la Société est représenté par des Actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents statuts. Le capital minimum souscrit de la Société,

qui doit être atteint dans les douze (12) mois de l'agrément de la Société comme société d'investissement en capital à risque conformément au droit luxembourgeois, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

b) Le capital social est représenté par les catégories (les «Catégories») d'Actions suivantes:

(i) «Action de Commandité» ou «General Partner Share»: une action qui a été souscrite par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de la Société;

(ii) «Actions Ordinaire» ou «Ordinary Shares»: une classe d'action qui a été souscrite par actionnaires commanditaires et dédiée à des Investisseurs;

(iii) «Actions de Participation» ou «Participating Shares»: une classe d'action particulière qui a été souscrite par des actionnaires commanditaires et qui confère le droit à l'actionnaire de recevoir le «Carried Interest».

Les Catégories d'actions, ainsi que l'Associé Gérant Commandité déterminera, seront d'une ou plusieurs séries différentes, les caractéristiques conditions générales qui seront fixées par l'Associé Gérant Commandité et indiqué dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut créer des Catégories d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des exigences de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La Société a été constituée avec un capital social souscrit de trente-deux mille euros (€ 32.000) divisé en une (1) Action de Commandité et trente (30) Actions de Participation et une (1) Action Ordinaire sans valeur nominale. Lors de la constitution, l'Action de Commandité, chaque Action de Participation et l'Action Ordinaire ont été entièrement libérées. Actions Ordinaires émises après la Première Clôture sont émises et entièrement libérées à un prix de souscription égal que ce soit à un mille euros (€ 1.000), majorée, le cas échéant, l'intérêt Actualisation ou, sous condition d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification de ces statuts, à la Valeur Nette d'Inventaire ces actions sur un tel Drawdown Date.

c) L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre, conformément à l'article 10 des présents statuts et les dispositions du Prospectus, un nombre illimité d'Actions Ordinaires, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Actions.

a) Les Actions sont exclusivement limitées aux Investisseurs Expérimentés au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (les «Investisseurs Expérimentés»). Cette restriction ne s'applique cependant pas à l'Associé Gérant Commandité qui pourra détenir une Action de Commandité sans être soumis dans cette catégorie.

b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété de l'action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats d'actions sous forme nominative ne peut être délivré à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité et doivent être signés par l'Associé Gérant Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, ou par télécopieur. Si des certificats sont émis et qu'un Actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses Actions, les coûts de ces certificats additionnels peuvent être imputés à cet actionnaire. Les coûts du premier certificat seront supportés par la Société.

Toutes les actions de la Société seront inscrites au registre des actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par l'Associé Gérant Commandité ou par toute personne désignée à cet effet par la Société, et ledit Registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués ainsi que ses détails bancaires. Jusqu'à avis contraire n'aura été reçue par la Société, la Société peut traiter les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et peut notamment utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des avis et des annonces et les détails bancaires inscrits pour effectuer tout paiement.

c) Si un Actionnaire peut prouver à la satisfaction de la Société que son certificat d'action a été égaré, perdu, volé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis dans des conditions telles que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi. Lors de la délivrance du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre de nouveaux, par ordonnance de la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, à sa discrétion, charger l'Actionnaire le coût du duplicata ou d'un nouveau certificat d'action et toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société dans le cadre de l'émission et l'enregistrement de celle-ci, ou en relation avec l'annulation de l'ancien certificat.

d) Les transferts d'actions s'effectuera par inscription du transfert dans le Registre sur délivrance à la Société du formulaire de transfert prévue à cet effet par l'Associé Gérant Commandité ainsi que d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société et l'accord écrit de l'Associé Gérant Commandité qui ne peut être refusé sans motif raisonnable.

e) Chaque Action (Action de Commandité, les Actions Ordinaires et les Actions de Participation), accorde le droit de vote à chaque assemblée générale des Actionnaires et aux assemblées distinctes des détenteurs d'actions de chacune des Catégories.

f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

g) Les détenteurs d'Actions Ordinaires seront demandés de signer une convention de souscription avec l'engagement irrévocable à faire tous les souscriptions et paiements pour la totalité du montant, sauf décision contraire par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 9. Transfert des actions. Les Actions Ordinaires et les Actions de Participation ne peuvent être transferts, nanties ou cédées à des Investisseurs Expérimentés avec le consentement écrit de l'Associé Gérant Commandité, dont le consentement ne doit pas être refusé sans motif valable lorsque le cessionnaire remplit les critères pour être Actionnaire de la Société.

Tout transfert ou cession d'Actions Ordinaires et des Actions Participantes sont soumises à l'acquéreur ou le cessionnaire assumant complètement par écrit, avant le transfert ou la cession, toutes les obligations restantes du vendeur en vertu de l'accord de souscription conclu par le vendeur.

L'Associé Gérant Commandité ne doit pas accepter le transfert des titres à un acquéreur qui ne peut être considéré comme un Investisseur Expérimenté.

Art. 10. Émission des Actions. Les actionnaires potentiels seront demandés à s'engager à souscrire des Actions Ordinaires à une ou plusieurs dates ou périodes déterminées par l'Associé Gérant Commandité et qui doit être indiqué et plus amplement décrits dans le Prospectus.

Les paiements pour les souscriptions des Actions Ordinaires doit être effectué en tout ou en partie lors d'un Closing ou à toute autre date déterminée par l'Associé Gérant Commandité et comme indiqué et plus amplement décrits dans le Prospectus. Les modes de paiement par rapport à ces souscriptions seront déterminés par l'Associé Gérant Commandité et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toute autre condition de souscription, telles que des engagements minimum au Closing, des engagements subséquents, des intérêts moratoires ou des restrictions à la propriété. Des telles conditions seront indiquées et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

La Société peut accepter d'émettre des Actions Ordinaires et Actions de Participation en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou tout autres actifs, dans le respect des conditions prévues par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprise de la Société et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs de placement et stratégie de la Société.

Les fractions d'actions peuvent, le cas échéant, être émises jusqu'à trois décimales et des droits en proportion de la fraction d'action qu'elles représentent mais ne confèrent pas de droit de vote.

Art. 11. Détermination et Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire est déterminée en euros par l'agent administratif, qui sera la devise de référence de la Société, sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité à compter de la date d'évaluation. La valeur nette d'inventaire par Catégorie d'Actions lors de toute date d'évaluation sera mise à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société dans les 45 jours suivant la date d'évaluation pertinent.

À la demande des Actionnaires, l'Associé Gérant Commandité les informera sur la valeur nette d'inventaire au moins tous les six mois.

La valeur nette d'inventaire de la Société est égale à la différence entre la valeur de son actif brut et son passif.

I. Les actifs de la Société comprennent:

- toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts échus à percevoir;
- tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable;
- tous les dividendes et distributions payables à la Société, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur de marché des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts échus à percevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant à la Société, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- les coûts d'établissement de la Société, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;
- les autres actifs immobilisés corporels de la Société, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes;
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;

- tous les engagements connus échus ou non, y compris toutes les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société mais non encore payés;

- les provisions pour tout impôt sur le capital ou sur le revenu dû en date du jour d'évaluation ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée par l'Associé Gérant Commandité; et

- tous les autres engagements de la Société, quelle que soit leur nature, à l'exception des engagements représentés par des Actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à sa charge; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative: les frais de formation, la rémunération/les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société; agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression des documents d'émission de la Société, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports financiers), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes; les frais d'acquisition et de vente des actifs (frais de transaction); les intérêts et frais bancaires, ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

II. La valeur de l'actif de la Société en fonction de leur juste valeur sera déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu, approuvé par l'Associé Gérant Commandité. Si ce cours n'est pas représentatif d'une juste valeur, de telles valeurs immobilières, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés pourront être évalués sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi par et sous la direction de l'Associé Gérant Commandité;

- Toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur la base du dernier cours connu, à moins que ce prix n'est pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminé sur la base de sa juste valeur;

- Investissements dans des titres de private equity autres que les titres mentionnés ci-dessus seront évalués par l'Associé Gérant Commandité, qui prendra en compte les directives mises à jour et les principes d'évaluation des sociétés de portefeuille établis par la European Venture Capital Association (EVCA) comme décrit dans les documents d'émission de la Société;

- La valeur des autres actifs de la Société sera déterminée au cours des douze (12) premiers mois sur la base du prix d'acquisition, incluant tous les coûts, honoraires et frais liés à cette acquisition. Après ces douze (12) mois, ou si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, la valeur des autres actifs de la Société sera déterminée sur leurs juste valeurs;

- la valeur des participations dans des fonds d'investissement est déterminée par la dernière évaluation disponible. Généralement, l'évaluation des participations dans des fonds d'investissement se base sur les méthodes indiquées dans les documents régissant ces fonds d'investissement. Cette évaluation est normalement réalisée par l'administration du fonds ou l'instance responsable de l'évaluation de ce fonds d'investissement. Pour assurer la cohérence de l'évaluation, si le moment où l'évaluation d'un fonds d'investissement a été réalisée ne coïncide pas avec le jour d'évaluation de la Société et s'il est admis qu'une telle valeur a changé significativement depuis son calcul, la valeur nette d'inventaire peut être ajustée afin de refléter ces changements, tel que déterminé de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité et sous sa direction;

- l'évaluation des swaps est basée sur leur valeur de marché, elle-même dépendante de plusieurs paramètres (tels que le niveau et la volatilité des indices sous-jacents, des taux d'intérêt du marché ou la durée résiduelle des swaps). Tout ajustement requis par le fait des émissions et des remboursements sera effectué par le biais d'une augmentation ou diminution du nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au bénéfice net/à la perte nette non réalisé(e) sur la position en question;

- l'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi par et sous la direction de l'Associé Gérant Commandité, conformément aux principes et procédures d'évaluation appropriés.

L'Associé Gérant Commandité peut, à sa discrétion, permettre d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation s'il juge que de telles évaluations reflètent mieux la juste valeur d'un actif de la Société.

Art. 12. Rachat d'actions. La Société est une société de placements fermés, ce qui signifie qu'il ne doit pas, à la demande unilatérale des Actionnaires, au rachat de ses actions.

Toutefois, la Société peut racheter les Actions lorsque l'Associé Gérant Commandité estime que le rachat est dans le meilleur intérêt de la Société. Actions peuvent être rachetées sur une base pro rata de tous les actionnaires existants. Dans ce cas, le prix de rachat sera déterminé tel que plus amplement détaillés dans le Prospectus.

La Société aura le droit, si l'Associé Gérant Commandité en décide ainsi, de satisfaire le paiement du prix de rachat en nature à chaque Actionnaire qui accepte à cet effet par l'allocation des actifs des Actionnaires de la Société égal à la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter atteinte aux intérêts des autres actionnaires, et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du reviseur d'entreprise. Les coûts d'un tel transfert seront payés par le cessionnaire.

En outre, les Actions Ordinaires et les Actions de Participation d'un Actionnaire doit être obligatoirement rachetées si (i) l'actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être un Investisseur Expérimenté, ou, plus généralement, (ii) un transfert d'actions a été faite en violation des présents Statuts. Auquel cas le rachat est effectué tel que plus amplement détaillés dans le Prospectus.

Art. 13. Suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire. L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire au cours:

- a) de l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence à la suite de laquelle les cessions ou l'évaluation d'une partie substantielle des actifs détenus par la Société serait impraticable;
- b) toute rupture se produit dans les moyens de communication normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou de prix de marché, ou
- c) toute période pendant laquelle les principales bourses ou marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé, sauf pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues.

Tout actionnaire ayant demandé à être informé de la valeur nette d'inventaire sera informé de cette suspension, si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, il est susceptible de dépasser huit jours.

Art. 14. Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par «ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.» en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de la Société, une société constituée selon le droit luxembourgeois (le «Associé Gérant Commandité»).

En cas d'incapacité juridique, de liquidation, de révocation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, dès lors qu'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, est nommé afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce que soit tenue une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur doit convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant de l'Associé Gérant Commandité par décision adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouvel associé gérant commandité n'est pas subordonnée à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 15. Pouvoirs et Révocation de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration compatibles avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut nommer des conseillers en investissement et des directeurs, ainsi que tout autre agent de direction ou agents administratifs. L'Associé Gérant Commandité peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise avec une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires présents et représentés à cette assemblée, avec un quorum de cinquante pour cent (50%), lors de la survenance de l'un des événements suivants («Révocation Avec Motif»):

- (i) tout engagement pris ou déclaration faite par l'Associé Gérant Commandité dans la documentation de souscription ou dans tout autre document écrit est intentionnellement faux en ses aspects matériels à la date dudit document;
- (ii) l'Associé Gérant Commandité a commis une négligence grave, une fraude ou une faute intentionnelle ou a fait preuve d'une grande imprudence dans la gestion des affaires de la Société;
- (iii) l'Associé Gérant Commandité a commis une violation de ses obligations à l'égard de la Société (telles qu'établies dans les présentes et/ou dans la documentation de souscription), dans le cas où cette violation étant susceptible d'être réparée, il n'y a pas été remédié dans les soixante (60) jours de la réception d'une notification écrite d'une telle violation;

(iv) l'Associé Gérant Commandité a commis un délit impliquant un acte frauduleux et/ou de la malhonnêteté financière; ou

(v) l'Associé Gérant Commandité fait l'objet d'une ordonnance judiciaire ou toute procédure, volontaire ou involontaire, soumise à une quelconque loi de faillite ou d'insolvabilité, ou fait l'objet d'une procédure visant sa dissolution ou sa liquidation ou s'est vu nommer un administrateur judiciaire pour ses avoirs ou une part substantielle de ceux-ci, ou est autrement empêché, de manière permanente, de se livrer à une activité de gestion de fonds;

à condition que, dans chaque cas énumérés aux points (i) à (iii) (sauf en cas de fraude en vertu du point (ii)), un tel événement a une incidence défavorable importante sur les Actionnaires ou les affaires de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant à une majorité d'au moins quatre-vingt dix pour cent (90%) des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés à une telle assemblée des Actionnaires avec un quorum de cinquante pour cent (50%) («Révocation Sans Motif»).

Les décisions de révocation des assemblées générales des Actionnaires (Révocation Avec ou Sans Motif) sont valablement adoptées sans le vote favorable de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 16. Représentation de la société. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de l'Associé Gérant Commandité ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 17. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise, ne pourront être affectés ou invalidés du fait que l'Associé Gérant Commandité, ou un ou plusieurs administrateur(s) et/ou fondé(s) de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans, ou est un administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise;

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité agissant comme administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur les sujets en lien avec un tel contrat ou une telle affaire selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Des informations complémentaires sur les conflits d'intérêts sont prévues dans le Prospectus.

Art. 18. Dépositaire. La Société signera un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») qui respectera les dispositions de la loi du 15 juin 2004.

Le Dépositaire est responsable de la supervision des actifs de la Société ainsi que de la bonne garde des actifs qui lui sont confiées.

Si le Dépositaire souhaite se retirer, l'Associé Gérant Commandité mettra tout en œuvre pour trouver un successeur au Dépositaire dans un délai de deux mois suivant la prise d'effet de ce retrait. Jusqu'au remplacement du Dépositaire qui doit survenir dans un délai de deux mois, celui devra prendre les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Le Associé Gérant Commandité pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne pourra pas le révoquer tant que son successeur n'aura pas été nommé pour agir à sa place.

Les responsabilités du Dépositaire cesseront respectivement:

a) En cas de retrait volontaire du Dépositaire ou de sa révocation par la Société; jusqu'à son remplacement qui doit survenir dans un délai de deux mois, le Dépositaire devra prendre les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société;

b) Lorsque le Dépositaire ou la Société ont obtenu une suspension de paiement, ont été déclarés en faillite, admis au bénéfice du concordat, placés sous administration judiciaire, mis en liquidation ou fait l'objet de procédures similaires;

c) Lorsque la Commission de surveillance du secteur financier luxembourgeoise retire son autorisation à la Société ou au Dépositaire.

Art. 19. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que chaque décision de l'assemblée générale modifiant les statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité.

Toute résolution de l'assemblée des Actionnaires à l'effet de modifier les présents Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pour cent des actions émises par la Société, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des votes valablement exprimées par les actionnaires à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Nonobstant toute disposition contraire, toute résolution d'une assemblée générale des actionnaires à l'effet de l'abrogation volontaire du statut SICAR en vertu de la loi du 15 Juin 2004 est approuvée par le vote unanime de tous les Actionnaires de la Société (sous réserve de l'approbation préalable de la commission de surveillance du secteur financier).

Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et d'assemblée séparée des détenteurs d'Actions de la Catégorie concernée.

Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Associé Gérant Commandité. Les assemblées générales des Actionnaires sera convoquée conformément à l'avis donné par l'Associé Gérant Commandité indiquant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins quatorze (14) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire inscrit au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit en un autre lieu au Luxembourg, précisé dans la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 14 heures (heure de Luxembourg) le troisième mardi du mois de juin. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui ne doit pas être actionnaire et qui peut être un administrateur de l'Associé Gérant Commandité. Dans ce cas, la procuration doit inclure l'ordre du jour de l'assemblée générale et les thèmes qui seront abordés, y compris les instructions de vote explicite.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 21. Rapport annuel. La Société devra publier un rapport annuel dans un délai de six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 22. Distributions. Après la déduction des frais de gestion («Management Fee») appropriées et les dépenses d'exploitation des entreprises (y compris les passifs éventuels), comme indiqué dans la section «Charges and Expenses», rubrique «Management Fee» du Prospectus, tous les montants disponibles pour distribution seront versés comme suit (dans chaque cas calculé séparément pour les Actions Ordinaires émises à la date de la même question):

a) d'abord, 100 % à chaque détenteur d'Actions Ordinaires, sur une base pro rata, jusqu'à ce que chaque détenteur d'Actions Ordinaires a reçu un montant égal à son total du capital contribué;

b) deuxièmement, 100% à chaque détenteur d'Actions Ordinaires, dans un montant égal à un taux d'intérêt interne de huit pour cent (8%) de son total du capital contribué par Action Ordinaire;

c) troisièmement, 100% à tous les détenteurs d'Actions de Participation en «catch-up» jusqu'à ce que ce détenteur d'Actions de Participation a reçu 12,5% des distributions totales au-delà du capital contribué; et

d) Finalement, toutes les bénéfices restants disponibles seront distribués, à 87,5% aux détenteurs des Actions Ordinaires et à 12,5% aux détenteurs d'Actions de Participation, à chaque fois sur une base pro rata.

Les droits de distribution spécifique à laquelle les détenteurs d'Actions de Participation ont droit est appelé ci-après le «carried interest».

Distributions avant la cessation de la Société sera, en principe, en numéraire.

En cas de cessation de la Société, et avec l'accord de l'Actionnaire, les distributions peut également inclure des valeurs cotées ou non cotées ou d'autres actifs de la Société, dont la valeur sera déterminée par l'Associé Gérant Commandité appuyé par une évaluation du réviseur d'entreprise. Le paiement en nature doit être déterminé sur une base équitable entre les Actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la devise et au moment et lieu que l'Associé Gérant Commandité déterminera de temps à autre.

En tout état de cause, aucune distribution ne peut être faite que si, par conséquent, la valeur d'inventaire nette de la Société tombe en dessous d'un million d'euros (EUR 1.000.000).

Toute distribution qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans de sa déclaration sera forclosé et reviendra à la caisse des dépôts et consignations.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 23. Récupération (Clawback) pour les détenteurs d'Actions de Participation. Lors de la liquidation de la Société, le détenteur d'Actions de Participation sera tenu de restituer les distributions de la Société dans la mesure où il a reçu des distributions cumulatives à l'égard de son Carried Interest au-delà des montants globaux de Carried Interest décrites à l'article 22, calculée à partir de moment-là. En aucun cas, le détenteur d'Actions de Participation sera tenu de restituer à la Société plus que les distributions cumulatives de Carried Interest qu'il a reçu de la Société, déterminée sur une base après impôt.

Art. 24. Droit Applicable. Tous les points non régis par les présents statuts seront soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 25. Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, avec l'approbation préalable de la commission de surveillance du secteur financier.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires conformément à la politique de distribution décrite à l'article 22.

À la fin du processus de liquidation de la Société, les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires sera versé dans la Caisse des dépôts et consignations, qui les gardera à disposition au profit des actionnaires concernés pendant la durée prévue par la loi. Après cette période, le solde sera versé à l'Etat de Luxembourg.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1.- ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.	Une (1) Action Commandité, vingt quatre (24) Actions de Participation
2.- ICECAPITAL VARAINHOITO OY	Six (6) Actions de Participation, une (1) Action Ordinaire

Lors de la constitution l'Action commandité, les Actions Participatives et l'Action Toutes les actions ont été intégralement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le dernier jour de décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2012.

Le premier rapport annuel de Société sera daté du 31 décembre 2011.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 3.000,

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté les décisions suivantes:

Première décision

Le siège social de la société est établi au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duché du Luxembourg.

Deuxième décision

Le réviseur d'entreprise de la société est PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014, Grand-Duché de Luxembourg. Le réviseur d'entreprise restera en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes dûment représentées, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALDINGER – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le deux février de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011019002/888.

(110022734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Inter-Guard AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.323.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour INTER-GUARD AG

Fiduciaire FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2011007301/13.

(110007416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

VC Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 64, boulevard du Général George S. Patton.

R.C.S. Luxembourg B 136.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006991/9.

(110007543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Verdoso Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006994/10.

(110006961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.903.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011009006/15.

(110009342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Vicente & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8353 Garnich, 70, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 23.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006996/10.

(110007108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

VIII City Tower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.829.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60957 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006999/10.

(110006909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Yog'Attitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5312 Contern, 2, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 101.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007011/9.

(110007411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Yog'Attitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5312 Contern, 2, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 101.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007012/9.

(110007412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Zaytona S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.868.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007015/8.

(110006860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.838.

Les comptes annuels au 31 Mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011007231/12.

(110007767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Zaytona S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.868.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007016/8.

(110006969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Zaytona S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.868.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007017/8.

(110006970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Zaytona S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.868.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007018/8.

(110006971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Zaytona S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.868.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007019/8.

(110006972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

A.Z. Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 6, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 123.928.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007185/10.

(110007277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis France XII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011007391/14.

(110007481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Signature.

Asia Capital Investments IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.881.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007187/10.

(110007265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Alliages SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 135.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007188/10.

(110007676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

M & G Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.436.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour M & G ASSOCIATES S.A.

Fiduciaire FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2011007329/13.

(110007427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Aquariolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.950.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007191/10.

(110007274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Aretech SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 143.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007192/10.

(110007679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Asia Capital Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.306.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007194/10.

(110007256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Assurances Consultances Services S.A., Société Anonyme,
(anc. International Consultance Services S.A.).**

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.235.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007195/11.

(110007920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

M & G Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.436.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour M & G ASSOCIATES S.A.

Fiduciaire FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2011007330/13.

(110007431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Avis Location de Voitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Findel.

R.C.S. Luxembourg B 7.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007196/10.

(110007956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Avis Location de Voitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Findel.

R.C.S. Luxembourg B 7.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007197/10.

(110007986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Avis Location de Voitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Findel.

R.C.S. Luxembourg B 7.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007198/10.

(110007990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

B & B Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.538.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007199/10.

(110007281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Biovie-Equilibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 69.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007217/9.

(110007629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Boco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 34, rue Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 12.022.

Les comptes annuels au 30.04.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007200/10.

(110007527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Aspen Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 153.223.

EXTRAIT

Par décision du 6 décembre 2010, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 31 Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010170874/14.

(100197027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Billalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.681.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007214/10.

(110007280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Black Ball s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 5, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 49.543.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007218/10.

(110007284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.843.

Les comptes annuels au 31 Mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2011.

TMF Management Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011007232/12.

(110007768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Escorial Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 janvier 2011.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2011007267/12.

(110007462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Magadom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011008025/10.

(110007832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Solotrak Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.395.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011007416/10.

(110007493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Solotrak Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.395.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011007418/10.

(110007500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Solotrak Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.395.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011007419/10.

(110007504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Transports Dabee Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 23, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.281.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007427/10.

(110007312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg, Société Anonyme.**Capital social: EUR 5.333.332,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.988.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 19 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 316 d 29 avril 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bombardier Transportation Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011008213/14.

(110009962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.